#### **ARTICLE**

« J'entends parler de leurs intérêts les plus chers » : Alphonse-Télesphore Lépine et l'engagement électoral des Chevaliers du travail à Montréal (1888–1896)

### Marc-André Gagnon

LE 26 SEPTEMBRE 1888, Montréal-Est devient le centre d'attention de tout le Dominion. L'élection partielle qui s'y tient risque de changer le paysage politique canadien. En effet, il y a de fortes chances pour qu'un candidat ouvrier remporte la victoire. Bien qu'il ne s'agisse pas de la première tentative de la part des associations ouvrières de plébisciter un des leurs, cet évènement laisse croire que des années de labeur et d'espoir sont sur le point d'être transformées en succès. Candidat indépendant soutenu par l'Ordre des Chevaliers du travail, Alphonse-Télesphore Lépine (1855–1943) sort victorieux de la lutte et devient ainsi le premier député ouvrier élu à la Chambre des communes. Cet épisode méconnu de l'histoire québécoise parait de prime abord anecdotique, mais il permet de réexaminer l'engagement politique des Chevaliers.

Entre 1886 et 1896, les ouvriers montréalais s'activent à promouvoir un programme de réforme largement inspiré de la déclaration de principes des Chevaliers du travail. Porteurs d'un projet de société cherchant à « harmoniser le travail et le capital », ces hommes expérimentent différentes stratégies dans leur quête d'un monde meilleur. Organisation, à la fois ouvrière et fraternelle, l'Ordre des Chevaliers du travail souhaite unir tous les salariés, peu importe leur origine nationale, leur genre ou leur niveau de qualification. Étant influencés par l'idéologie du producteur, ses membres basent leurs pratiques associatives sur l'arbitrage et la coopération.

Implanté durablement au Québec depuis 1883, le mouvement se veut également à l'avant-garde de l'action politique syndicale visant à améliorer la condition ouvrière et à faire adopter des mesures législatives en vue de corriger les nombreux maux du monde industriel. Le système politique canadien tel qu'il fonctionne au début de la décennie 1880 laisse peu de place à l'ouvrier. Si on reconnait à ce dernier le droit d'association en 1872, on ne lui accorde pas encore le droit de participer pleinement au processus de démocratie représentative. Le cens électoral découlant du système politique fondé sur la propriété foncière prive de voix un grand nombre d'ouvriers québécois aux différents paliers de gouvernement.

Afin de porter ses revendications et de représenter les travailleurs canadiens, l'Ordre privilégie officiellement la représentation auprès des élus et crée un comité législatif à Ottawa. Localement, certains choisissent toutefois d'adopter un comportement beaucoup plus militant en appuyant une politique indépendante des partis traditionnels. Au Québec, c'est le Conseil central des métiers et du travail de Montréal (CCMTM) qui devient un haut lieu de délibération témoignant du désir des ouvriers d'investir l'espace public. Mis sur pied en janvier 1886, à l'initiative de l'Ordre et de l'assemblée locale Ville-Marie qui lui est affiliée, le CCMTM ratifie un programme politique et propose de soutenir des candidats en faveur des ouvriers dans les circonscriptions montréalaises<sup>1</sup>. Les élections, en 1886 au niveau provincial et en 1887 au niveau fédéral, sont deux occasions pour les Chevaliers d'acquérir de l'expérience en matière d'organisation en vue de porter leurs revendications dans l'arène électorale. Alors que les militants associés aux premières assemblées, tels que William Keys, George Warren et Olivier-David Benoît, occupent un rôle central dans la conduite de ces campagnes, les membres de l'Union typographique Jacques-Cartier (UTJC), dont Albert Pigeon, Urbain Lafontaine et Alphonse-Télesphore Lépine, se font remarquer pour leur engagement. Parmi ces trois imprimeurs, c'est Lépine qui plonge activement en politique.

Les historiens qui ont traité de l'Ordre au Québec ont soulevé plus de questions qu'ils n'ont apporté de réponses comme le mentionnait Peter C. Bischoff<sup>2</sup>. Préférant s'attarder au développement structurel de cette organisation ou à ses conflits avec les autorités religieuses, ils se sont peu attardés au domaine de l'action politique<sup>3</sup>. Les travaux sur le député Lépine et sur ses liens avec le

- 2. Peter C. Bischoff, « Un chaînon incontournable au Québec : les Chevaliers du travail 1882-1902 », *Labour/Le Travail*, no 70 (automne 2012), 13-59.
- 3. On notera toutefois quelques allusions chez Fernand Harvey. Fernand Harvey, « Les Chevaliers du travail, les États-Unis et la société québécoise, 1882–1902 », dans Fernand

<sup>1.</sup> *La Presse*, 5 décembre 1885; *L'Union ouvrière*, 9 janvier 1886; *La Presse*, 24 juin 1893. Le lecteur pourra également se référer à Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme au Québec. Des origines à nos jours* (Montréal : Boréal, 1989), 53–55. Pour avoir des informations sur le mandat du Comité législatif des Chevaliers, on peut se référer au rapport suivant : Library of the Public Archives of Canada, Order of the Knights of Labor 1888, Report of the Canadian Legislative Committee, 6.

syndicat sont encore plus rares. Tombé dans l'oubli après sa carrière, il n'est pas l'objet des premières études sur les Chevaliers du travail<sup>4</sup>. Celui-ci émerge véritablement comme objet d'étude au début des années 1970, alors qu'une génération d'historiens tente de s'approprier l'expérience du mouvement syndical. Richard Desrosiers et Denis Héroux lui consacrent une brève analyse dans laquelle Lépine est dépeint en termes élogieux. Pour eux, l'arrivée d'un député à la Chambre des communes « marquait une étape importante dans la prise de conscience du mouvement ouvrier et de ses problèmes<sup>5</sup> ». Un avis que ne partage pas Jean de Bonville. Pour lui, l'élection de Lépine demeure un phénomène marginal démontrant le peu d'indépendance d'esprit des candidats ouvriers en raison de leur connivence avec les partis établis. Qui plus est, Lépine n'est pas le champion tant attendu par la classe ouvrière, laquelle finit par s'en détourner<sup>6</sup>.

Or, la réalité, telle qu'elle apparait, grâce à nos recherches, est beaucoup plus nuancée<sup>7</sup>. Elles ont permis d'actualiser un chantier dont l'historiographie est vieillissante et de découvrir un personnage qui mérite un éclairage nouveau. À notre avis, il est nécessaire de faire la lumière sur l'élection de Lépine et de redéfinir son point de vue envers le milieu politique ouvrier et les courants d'idées, et surtout, de faire la lumière sur son expérience personnelle comme typographe et intellectuel. Cet article permet de cerner Lépine en tant qu'objet historique, celui dont les choix, les relations professionnelles, les idées et les valeurs sont au centre de l'engagement public en milieu ouvrier. Plus largement, cet article jette un regard inédit sur le rôle des acteurs au sein des

Harvey, dir., Le mouvement ouvrier au Québec (Montréal: Boréal Express, 1980), 69–131. L'historiographie de manière générale a très peu traité l'action politique directe des syndicats. Voir Jacques Rouillard, « L'action politique ouvrière, 1899–1915 », dans Fernand Dumont, dir., Idéologies au Canada français, 1900–1929 (Québec: Presses de l'Université Laval, 1974), 267–312. Pour le Canada, on consultera les ouvrages suivants: Bryan Dewalt, Arthur W. Puttee: Labourism and Working Class Politics, 1894–1918, mémoire de maîtrise, University of Manitoba, 1985; Gregory S. Kealey et Bryan D. Palmer, Dreaming of What Might Be: The Knights of Labor in Ontario, 1880–1900 (Cambridge: Cambridge University Press, 1982).

- 4. Victor O. Chan, Canadian Knights of Labour with Special Reference to the 1880's, mémoire de maîtrise, Université McGill McGill University, 1948; Douglas Kennedy, The Knights of Labour in Canada, mémoire de maîtrise, University of Western Ontario, 1956; Jacques Martin, Les Chevaliers du Travail et le syndicalisme international à Montréal, mémoire de maîtrise. Université de Montréal, 1965.
- 5. Richard Desrosiers et Denis Héroux, *Le travailleur québécois et le syndicalisme* (Montréal : Presses de l'Université du Québec, 1973), 81.
- 6. Jean De Bonville, *Jean-Baptiste Gagnepetit. Les travailleurs montréalais à la fin du XIXe siècle* (Montréal : L'Aurore, 1975).
- 7. Marc-André Gagnon, *Harmoniser le Travail et le Capital : les Chevaliers du Travail et l'action politique ouvrière à Montréal (1883–1896)*, mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 2011; Marc-André Gagnon, « Les ouvriers au parlement : le cas d'Alphonse-Télesphore Lépine (1888–1896) », *Bulletin du RCHTQ*, 38, n°1 (printemps 2012).

organisations de travailleurs et rend compte aussi bien des réseaux et des lieux de sociabilité que des attentes et des frustrations vécues par les Chevaliers.

Bien que notre étude de cas s'ancre dans la dynamique locale des Chevaliers de Montréal, elle trace des parallèles avec l'engagement politique de l'Ordre au Canada et aux États-Unis. À ce titre, le militantisme de Lépine de même que les conflits entre la faction libérale et la faction conservatrice au sein du ссмтм apportent un éclairage québécois aux travaux de Bryan D. Palmer et de Gregory S. Kealey, où nous retrouvons la même tension entre l'esprit de parti et l'émergence d'une politique ouvrière distincte8. Comme le rappellent Leon Fink et David E. Weir, malgré un idéal révolutionnaire démocratique, les Chevaliers demeurent ambivalents quant aux finalités de l'action politique<sup>9</sup>. C'est pourquoi ils adaptent leurs stratégies selon les contextes locaux<sup>10</sup>. Comme dans n'importe quel mouvement social, des contradictions émergent et coexistent en son sein. Le programme du CCMTM ainsi que les activités électorales et parlementaires de Lépine sont des moyens de participer aux institutions politiques. Il est certain que ces engagements ne sont pas dépourvus d'idéaux, mais les grands principes s'amalgament en permanence avec les choix stratégiques dictés par le contexte<sup>11</sup>. De plus, soulignons que ces candidatures ouvrières ne sont pas strictement un phénomène nordaméricain si l'on pense à la mouvance globale du travaillisme, représentée par l'établissement du Labour Electoral Association en Grande-Bretagne (1887) ou du United Labor Party en Australie (1891)12.

Cette recherche se fonde sur l'analyse documentaire d'un corpus composé principalement d'articles de journaux montréalais ainsi que des débats à la Chambre des communes de 1887 à 1896. Il est possible d'apprécier d'une part la participation des organisations ouvrières à la vie politique montréalaise et d'autre part leur rôle sur la scène fédérale. Combinant l'approche biographique et l'histoire politique, nous nous proposons de faire un tour d'horizon en explorant les débuts de l'action politique ouvrière à Montréal, alors que s'active

- 8. Bryan D. Palmer, A Culture in Conflict: Skilled Workers and Industrial Capitalism in Hamilton, Ontario, 1860–1914 (Montréal: McGill-Queen's University Press, 1979), 153–178; Gregory S. Kealey, Toronto Workers Respond to Industrial Capitalism, 1867–1892 (Toronto: University of Toronto Press, 1980), 175–273; Kealey et Palmer, Dreaming, 204–277.
- 9. Leon Fink, Workingmen's Democracy, The Knights of Labor and American Politics (Urbana: University of Illinois Press, 1983), 23; Robert E. Weir, Knights Unhorsed. Internal Conflict in a Gilded Age Social Movement (Detroit: Wayne State University Press, 2000), 16.
- 10. Gerald Friedman, « Success and Failure in Third-Party Politics : The Knights of Labor and the Union Labor Coalition in Massachussetts, 1884–1888 », *International Labor & Working-Class History*, n° 62 (automne 2002); Matthew Hild, « Labor, Third-Party Politics and New South Democracy in Arkansas », *Arkansas Historical Quarterly*, 63, n°1 (mars 2004).
- 11. Fink, Workingmen's Democracy, 24.
- 12. David Howell, *British Workers and the Independent Labour Party, 1888–1906* (Manchester: Manchester University Press, 1983); Ross McMullin, *The Light on the Hill: the Australian Labor Party* (Oxford: Oxford University Press, 1991).

la première vague de militants francophones dont fait partie A. T. Lépine. Comme le soulignait E. P. Thompson, le genre biographique est utile, non seulement pour saisir l'individu dans toute sa complexité, mais aussi pour le situer dans son contexte social, c'est-à-dire comprendre les points de contact de même que les conflits entre le sujet et la société<sup>13</sup>.

### Lépine: militant et intellectuel ouvrier

Alphonse-Télesphore Lépine appartient à la génération de militants francophones qui émergent de l'Ordre après son implantation en sol québécois. Alfred Charpentier avance que c'est grâce à son militantisme au CCMTM qu'on le remarque<sup>14</sup>. Cela ne fait aucun doute, puisque Victor O. Chan démontre son implication dans la campagne en faveur d'Adélard Gravel pendant l'élection provinciale de 1886. Lépine y prononce pas moins de trois discours dans des assemblées publiques. Il est reconnu d'ailleurs comme un orateur très éloquent. Peut-être avait-il développé ce talent lors de son passage à l'Institut canadien de Lévis<sup>15</sup>.

Nous connaissons peu de chose sur la vie personnelle de Lépine. Fils de Charles Lépine, maçon, et d'Éléonore Lessard, il nait le 15 mai 1855 à Québec et ne reçoit qu'une instruction élémentaire à l'école du Faubourg Saint-Jean<sup>16</sup>. Il entre à *L'Évènement* comme apprenti typographe et continue d'y travailler une fois devenu compagnon. Il passe ensuite au *Quotidien de Lévis*. En 1883, il épouse Alexandrine Scott et déménage à Montréal. De cette union naissent deux enfants, respectivement en 1885 et 1887. À son arrivée dans la métropole, il acquiert également une imprimerie et adhère à l'Union typographique Jacques-Cartier (UTJC)<sup>17</sup>. En 1886, il en devient président et dirige les négociations à propos des contrats d'impression de la Ville de Montréal.

Lépine arrive dans la métropole alors que les Chevaliers cherchent à s'y implanter durablement. Ils y mettent sur pied les premières assemblées qui joueront un rôle prédominant dans l'organisation politique des ouvriers. Tel que le stipule le journal de l'Ordre, *L'Union ouvrière*, le travailleur ne peut rester insensible à la chose publique. Ces lieux de rencontre doivent servir à

- 13. E. P. Thompson, *Witness against the Beast: William Blake and the Moral Law* (New York: Cambridge University Press, 1993), xii, xix.
- 14. Alfred Charpentier, « Le mouvement politique ouvrier de Montréal, 1883–1929 », *Relations industrielles*, vol. X (mars 1955).
- 15. Nous pouvons trouver des informations biographiques sur Lépine dans les écrits suivants : Le Canadien, 27 septembre 1888, 2. L'historien Robert Tremblay a également travaillé à une notice biographique dans le défunt projet de dictionnaire biographique du mouvement ouvrier. Robert Tremblay, « Alphonse-Télesphore Lépine  $^{\circ}$  dans Dictionnaire du mouvement ouvrier du Québec (1995), 71. (Manuscrit non publié).
- 16. The Canadian parliamentary companion (Ottawa: J.Durie, 1891), 148.
- 17. Le Canadien, 27 septembre 1888.

informer les membres afin qu'ils exercent correctement leur droit de vote<sup>18</sup>. Les dirigeants de l'Ordre, en premier Terence V. Powderly, craignent toutefois que ces rencontres se transforment en foires d'empoigne sous la pression de ceux qui « essaient de se servir [de l'Ordre] pour des fins politiques<sup>19</sup> ». L'Ordre, cherchant à demeurer au-dessus de la partisannerie, encourage donc ses membres à mettre de l'avant la déclaration de principes. Cette attitude trouve écho au sein de l'assemblée locale Ville-Marie. Fondée à l'automne 1884, elle regroupe les francophones et devient le principal lieu de leur activisme politique. Le 23 novembre 1885, elle rédige un programme de réforme inspiré de la déclaration de principes de l'Ordre<sup>20</sup>. Le 4 décembre de la même année, elle invite les associations ouvrières de Montréal à nommer des délégués afin de prendre part à l'étude de ce programme :

Les hommes portés au pouvoir par le suffrage populaire pour guider et diriger notre pays n'ont rien fait pour améliorer les conditions morales et matérielles de la classe des travailleurs. Les lois qui nous régissent aujourd'hui, nous les travailleurs, la force même de la nation, sont à peu près les mêmes qui existaient sous le régime des bons plaisirs [...] nous avons le droit d'en demander la modification si nous voulons que nos enfants soient plus heureux, plus libres, plus instruits et plus prospères que nous le sommes<sup>21</sup>.

À la réunion du 12 janvier 1886, les délégués adoptent le programme tel qu'il est présenté. Quelques jours plus tard, les membres de cette assemblée proposent la création d'une organisation ayant pour objet de défendre ce programme et fondent le Conseil central des métiers et du travail de Montréal<sup>22</sup>. L'adhésion des assemblées et des syndicats ouvriers montréalais est nombreuse, car, en mars, le conseil regroupe déjà vingt associations dont onze sont affiliées aux Chevaliers du travail<sup>23</sup>. Le Conseil central, à l'instar de celui de Toronto, devient le forum où sont abordées les questions sociales et politiques concernant les travailleurs. Cet organisme sert de tremplin aux candidatures ouvrières.

Lépine est aux premières loges de cette institutionnalisation du mouvement ouvrier, puisqu'il est secrétaire et membre fondateur du CCMTM<sup>24.</sup> Il délaisse d'ailleurs ses responsabilités à l'UTJC pour se concentrer sur cette fonction en mars 1887. Il a également d'autres projets. Il fonde en février un journal, *Le Trait d'Union*, dont « l'intention formelle est de faciliter l'accord entre le capital et le

- 18. L'Union ouvrière, 9 janvier 1886.
- 19. Terence Powderly cité par Adélard Gravel dans l'article « Les Chevaliers du travail et les élections », *Le Trait d'Union*, 17 février 1887.
- 20. La Presse, 24 juin 1893.
- 21. La Presse, 5 décembre 1885.
- 22. La Presse, 24 juin 1893.
- 23. Rouillard, Histoire du syndicalisme, 53-55.
- 24. Archives de l'UQAM, Fonds de l'Union typographique Jacques-Cartier, 45-P-100, procèsverbal, 26 mars 1887.

travail, accord absolument nécessaire à la prospérité 25 ». Lépine est conscient du rôle de la presse dans l'éducation des ouvriers aux questions politiques. Comme le démontre Gregory S. Kealey, les visées éducatives de l'Ordre se manifestent dans la multiplication des journaux de langue anglaise durant la décennie 1880<sup>26</sup>. De plus, les imprimeurs possèdent une riche expérience syndicale découlant de l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'affaires à partir du milieu du 19e siècle<sup>27</sup>. Comme leur conscience de classe est plus élevée que celle des ouvriers, ils jouent un rôle déterminant dans sa formation. En raison de leur qualification professionnelle, les typographes sont les intellectuels du mouvement ouvrier<sup>28</sup>. Comme le note Bryan Dewalt, étant tributaires de la tradition littéraire, les typographes se chargent en conséquence d'éduquer politiquement leurs confrères<sup>29</sup>. Il n'est donc pas étonnant de retrouver des typographes, tels que Daniel John O'Donoghue ou John Armstrong, au cœur de l'activité syndicale et politique de l'époque<sup>30</sup>. Comme leurs confrères montréalais, ceux-ci ont joué un rôle de premier plan dans l'établissement de leur conseil central respectif. Lépine ne sera pas non plus le seul de sa profession à briguer les suffrages. L'élection d'O'Donoghue à l'Assemblée législative ontarienne (1874) et celle d'Arthur Puttee à la Chambre des communes (1900) sont des exemples de cette ascendance<sup>31</sup>.

C'est dans le but de répondre aux impératifs en matière d'organisation et d'éducation que Lépine publie en mars un document intitulé *Explications de la déclaration de principes des Chevaliers du travail*, qui se veut une vulgarisation du programme mis de l'avant par l'Ordre. Alors que la Commission royale

- 25. Le Trait d'Union, 1er février 1887.
- 26. Gregory S. Kealey, *Toronto Workers Respond to Industrial Capitalism, 1867–1892* (Toronto: University of Toronto Press, 1980), 193–194.
- 27. Gregory S. Kealey, « Work control, the Labour Process, and Nineteenth Century Canadian Printers » dans Craig Heron et Robert Storey, dir., *On the Job, Confronting the Labour Process in Canada* (Kingston & Montréal: McGill-Queen's University Press, 1986), 75–101.
- 28. « Political class consciousness can only be brought to the working class "from outside". [...] Political class consciousness can only be developed by intellectuals who, because they are well educated and informed and stand a distance from the immediate production process, are in position to comprehend bourgeois society and its class relations in their totality. » Iring Fetscher, « Class consciousness » dans T. Bottomore, dir., *A Dictionary of Marxist Thought* (Cambridge: Harvard University Press, 1983), 80.
- 29. Dewalt, Arthur W. Puttee, 30.
- 30. Kealey, Toronto Workers, 90.
- 31. Les comparaisons avec Puttee sont intéressantes. Tous deux typographes, ils fondent chacun un journal ouvrier. Sélectionnés, par leur conseil central respectif, comme candidats indépendants, ils reçoivent l'appui d'un parti politique établi, ce qui ne les empêche pas de se définir comme député ouvrier indépendant tout au long de leur carrière parlementaire. Influencés par l'idéologie du producteur, ils préfèrent la conciliation à la grève et ont une vision commune de l'État en tant qu'arbitre des relations sociales. Dewalt, *Arthur W. Puttee,* 80, 96–98.

d'enquête sur les relations entre le capital et le travail se met en branle et que les élections de février 1887 propulsent à nouveau le programme de l'Ordre au cœur des enjeux électoraux, cette publication vise à instruire les membres de l'Ordre et à faire connaître cette organisation à la population. Sa parution coïncide également avec la levée de l'interdit pesant sur les Chevaliers par le pape Léon XIII en mars 1887<sup>32</sup>. Comme cette brochure explicative se veut un outil de propagande, Lépine la rédige dans un langage simple et y ajoute un historique de l'organisation.

Pour chaque article de la déclaration, Lépine fournit une explication. Tout comme l'Ordre, il assigne un rôle précis à l'État dans la solution du problème ouvrier et il cible ses interventions. Les organisations ouvrières, les Chevaliers en tête, cherchent à améliorer la législation concernant les travailleurs. Pour Lépine, « ... trop longtemps, l'État s'est appliqué à protéger les gros industriels et les capitalistes, « et affirme-t-il, » il est nécessaire que dans les centres de travail [...] le gouvernement intervienne pour assurer la vie de l'ouvrier contre l'incurie du propriétaire<sup>33</sup> ». L'État doit rechercher un certain équilibre entre les intérêts de tous ses membres s'il ne veut pas « être l'oppresseur légal du peuple<sup>34</sup> ». Lépine explique la stratégie de l'Ordre visant à convaincre les différents paliers de gouvernement d'octroyer des réformes :

Nous luttons contre les privilèges, les monopoles, nul n'a le droit de rester neutre ou indifférent [...] Avec un peu d'énergie, d'initiative et d'entente, nous obtiendrons les réformes politiques que (sic) nous avons besoin pour conduire à bien tous les projets que nous avons faits en vue d'améliorer notre condition matérielle et intellectuelle. En terminant, laissezmoi vous dire, mes amis, que pour que ces réformes indispensables s'accomplissent, il faut que les ouvriers s'unissent, se groupe (sic) en une seule et puissante société comme celle des Chevaliers du travail; et qu'ensuite ils puissent compter sur l'aide des gouvernements 35.

L'Ordre veut devenir ainsi le principal intervenant auprès des autorités publiques. À première vue, nous pourrions conclure que Lépine entretient une vision généreuse de l'État selon laquelle ce dernier doit prendre une place importante dans la vie des citoyens. L'article x vIII de la déclaration de principes ne demande-t-il pas « que le gouvernement général obtienne possession, par voie d'achat, en vertu du droit de souverain domaine, de tous les télégraphes, téléphones et chemins de fer » pour que ces services soient aux mains du « peuple et non des spéculateurs qui, en quelques années, deviennent à nos dépens riches par millions<sup>36</sup> »? Comme nous le verrons plus loin, Lépine n'a pas

- 32. À propos des nombreux conflits avec le clergé et ses conséquences sur l'organisation des Chevaliers dans la province, on consultera l'ouvrage suivant : Bischoff, « Un chaînon incontournable au Québec », 26, 30, 34–35, 38.
- 33. Alphonse-Télesphore Lépine, *Explications de la déclaration de principes des Chevaliers du travail* (Montréal : Imprimerie du Trait d'Union, 1887), 4, 6.
- 34. Lépine, Explications, 9.
- 35. Lépine, Explications, 22.
- 36. Lépine, Explications, 17.

promu ces mesures lors de son passage en politique. Il faut dire que plusieurs militants ouvriers considèrent que ces domaines sont du ressort des autorités municipales<sup>37</sup>. Lépine laisse plutôt entrevoir une conception traditionnelle de l'État libéral, dont le rôle est celui d'arbitre. Il se doit de faire respecter les lois (en nommant des inspecteurs par exemple) ou se doit d'adopter des mesures législatives ayant pour objet d'harmoniser le capital et le travail.

Loin d'être radical, le programme de l'Ordre mise sur l'appareil étatique et sur la démocratie représentative pour parvenir à ses fins. Lépine, tout comme les Chevaliers du travail, rejette l'esprit d'antagonisme entre le capital et le travail: « ... le travail n'est pas un instrument inférieur de production au capital. Tous les hommes concourent à un but commun, les uns par leur travail, les autres par leurs capitaux; tous les hommes ouvriers et capitalistes ont donc une valeur précise et déterminée et ont droit à un égal respect<sup>38</sup>. » L'Ordre, écrit-il, n'a nullement l'intention d'« armer une partie de la société contre l'autre<sup>39</sup> ». Pour promouvoir un meilleur équilibre, les Chevaliers proposent une série de mesures, y compris l'arbitrage entre les ouvriers et les patrons. On a fait grand cas du fait que les Chevaliers voulaient abolir le salariat. Lépine démontre clairement, dans sa brochure explicative, comment l'Ordre entend appliquer cette formule : la solution s'inscrit dans le développement de coopératives où les grèves seront éliminées, puisque l'ouvrier participe à la gérance de son milieu de travail<sup>40</sup>. Dans son second mandat, Lépine maintient son opinion sur la nécessité de l'arbitrage des conflits de travail en prenant exemple sur la Commission d'arbitrage de l'État du Connecticut : « ... l'esprit de justice et de fraternité [...] tend à faire disparaitre [chez les ouvriers] tout sentiment de méfiance et à rendre dans cet État les grèves inutiles<sup>41</sup> ». Il poursuit en affirmant que ce mécanisme permet d'établir le respect entre les patrons et les ouvriers et montre combien « il est plus avantageux aux uns comme aux autres d'unir leur force pour le bien général que de les user inutilement dans des luttes intestines 42 ».

Fait intéressant, Lépine omet, dans sa brochure explicative, l'article x x de la déclaration de principes, qui stipule que « l'on mette en application le principe de travail égal, salaire égal pour les deux sexes ». Doit-on y voir une omission volontaire? Bien qu'il ne soit pas possible de répondre à cette question, nous

- 38. Lépine, Explications, 5.
- 39. Lépine, Explications, 13.
- 40. Lépine, Explications, 13.
- 41. La Revue de Montréal, octobre 1893.
- 42. La Revue de Montréal, octobre 1893.

<sup>37.</sup> Annick Germain, « L'émergence d'une scène politique : mouvement ouvrier et mouvements de réforme urbaine à Montréal au tournant du siècle – Essai d'interprétation », Revue d'histoire de l'Amérique française, 37, n° 2 (septembre 1983), 185–199; Kealey et Palmer, Dreaming, 205–214; Fink, Workingmen's Democracy, 38–218.

trouvons peut-être la réponse dans une chronique de Jules Helbronner publiée dans *La Presse* du 8 août 1891. Il y traite d'une polémique entre *Le Trait d'Union* et le journal *La Patrie. Le Trait d'Union* se déclare contre l'emploi des femmes dans les bureaux publics<sup>43</sup>. Helbronner en rajoute : « ... le travail des femmes est la plaie du siècle<sup>44</sup> ». *Le Trait d'Union*, bien qu'il n'appartienne plus au député de Montréal-Est, demeure dans le giron de son fondateur. *La Patrie* ne manque pas pour sa part de le souligner : « Les bras nous tombent de stupéfaction de voir la feuille qui prétend être l'organe spécial des classes ouvrières et celui du représentant des ouvriers, insulter aussi grossièrement une classe nombreuse d'ouvrière (sic)<sup>45</sup>. » Comme l'expose Robert E. Weir, l'Ordre possède un rapport ambigu avec les travailleuses : il cherche d'une part à les organiser, mais de l'autre, à user de paternalisme envers les militantes<sup>46</sup>. Quoi qu'il en soit, la présence féminine sur le marché du travail ne semble pas faire consensus chez les membres de l'Ordre.

Les historiens ont peu analysé l'explication de Lépine. Richard Desrosiers et Denis Héroux relèvent les influences des socialistes français sur son auteur. Une citation de Proudhon « laiss[e] clairement entendre à quelle doctrine sociale se rattachaient les premiers penseurs ouvriers québécois et quels courants idéologiques les influençaient<sup>47</sup> ». Plus près de nous, Mathieu-Houle Courcelle reprend cette référence pour traiter de la pénétration des idées anarchistes au sein des membres de l'Ordre au Québec<sup>48</sup>. Pour notre part, nous n'excluons pas que Lépine ait pu lire des auteurs socialistes ou anarchistes français, mais les influences exercées sur lui sont diverses, car il puise aussi dans les écrits de Powderly, de l'évêque de Baltimore, Mgr James Gibbons, et du primat d'Angleterre, le cardinal Henry Edward Manning<sup>49</sup>. Gibbons joue d'ailleurs un rôle essentiel dans la levée de l'interdit par Rome à l'égard des Chevaliers du travail. De par sa situation comme typographe, Lépine est au fait des divers courants d'idées de son époque sur la question ouvrière.

Au cours de son ascension, Lépine utilise sa brochure explicative à bon escient. Il emprunte également des idées aux partis existants. Au sein de l'Ordre, circulent des courants libéral et conservateur, et Lépine cherchera à plaire aux conservateurs en acceptant la Politique nationale du Parti conservateur. Le libre-échange « ne profiterait qu'à une certaine classe riche

- 43. La Presse, 8 août 1891.
- 44. La Presse, 8 août 1891.
- 45. La Presse, 8 août 1891.
- 46. Robert E. Weir, *Knights Unhorsed: Internal Conflict in a Gilded Age Social Movement* (Detroit: Wayne State University Press, 2000), 141.
- 47. Desrosiers et Héroux, Le travailleur québécois, 55.
- 48. Voir Mathieu Houle-Courcelle, *Sur les traces de l'anarchisme au Québec (1860–1960)* (Montréal : Lux, 2008).
- 49. Lépine, Explications, 22-24.

qui pourrait acheter à meilleur marché des biens de luxes [sic] [et] aurait pour résultat la ruine des maisons de commerce et de l'industrie, la fermeture des manufactures qui donnent de l'ouvrage et du pain aux ouvriers<sup>50</sup> ». Fort de sa connaissance de la déclaration de principes, il met en place un programme électoral qui le propulse à la législature en 1888. Devenu entre-temps une figure incontournable du milieu ouvrier et le centre d'un réseau de militants bien organisé, il jouit d'un statut privilégié au sein des associations ouvrières de par sa position de typographe et d'homme d'affaires.

## Le Conseil central des métiers et du travail et la « machine électorale » à Montréal

L'ÉLECTION PARTIELLE DE SEPTEMBRE 1888 marque un tournant : en remportant la victoire dans Montréal-Est, Alphonse-Télesphore Lépine devient ainsi le premier député ouvrier à siéger à la Chambre des communes. Dans cette section, nous explorons plus en profondeur l'organisation électorale mise sur pied par l'Ordre en vue de soutenir la candidature de Lépine. Plus particulièrement, nous exposons le rôle des membres de l'assemblée locale Ville-Marie des Chevaliers dans la mise sur pied des comités. L'historiographie n'a pas permis jusqu'alors d'évaluer pleinement cette dimension du militantisme des Chevaliers. Du déclenchement des élections jusqu'au jour du scrutin, le candidat doit compter sur toute une équipe afin de préparer la « sortie du vote ». Les auteurs des précédentes études sur les Chevaliers ont observé différentes facettes de cette expérience, mais ont négligé de prendre en considération la structure électorale. Ici, nous regardons l'organisation des campagnes de l'intérieur. En dépouillant les informations au sujet des assemblées et des principaux militants, il est possible d'apprécier la fonction des dirigeants syndicaux et des typographes. Dans un premier temps, nous portons attention à la composition du Comité central et des comités locaux de Lépine. Ensuite, nous observons la conduite des campagnes électorales et le rôle des conservateurs. En définitive, nous tentons de recréer les réseaux de ces militants.

Fort de l'appui du CCMTM en 1888, Lépine se tourne vers son entourage immédiat afin de monter son équipe. Les membres de l'Union typographique Jacques-Cartier (UTJC) et de la *Montréal Typographical Union* (MTU) y jouent un rôle déterminant. Son collègue Urbain Lafontaine devient son agent officiel et son représentant auprès de l'officier rapporteur<sup>51</sup>. Typographe, vice-président de l'UTJC, Urbain Lafontaine est membre fondateur de l'assemblée

<sup>50.</sup> La Minerve, 19 septembre 1888; La Presse, 19 septembre 1888.

<sup>51.</sup> Montreal Daily Witness, 19 septembre 1888.

locale Ville-Marie des Chevaliers du travail et du CCMTM<sup>52</sup>. Il acquiert le journal fondé par Lépine, *Le Trait d'Union*, durant la campagne électorale<sup>53</sup>.

Le Comité central a son quartier général au 1476 de la rue Sainte-Catherine. Ce local abrite un restaurant qui fait également office de bureau pour le Club Letellier<sup>54</sup>. Une recherche sur la nature de ce club démontre comment les partis politiques ont mis en place des associations afin de chercher à coopter les forces ouvrières. Fondé en 1879, « par des ouvriers libéraux et pour eux en particulier », le club se veut un lieu de rencontre et d'éducation pour les travailleurs<sup>55</sup>. La constitution du groupe précise que « le but de ce club est littéraire et politique. En politique, il soutiendra et défendra le Parti libéral<sup>56</sup>. » Le club utilise ce restaurant à partir de 1888 et adopte de nouveaux règlements généraux en décembre 1889 dans lesquels son appui au Parti libéral est clairement stipulé. Comment alors expliquer que ce local est utilisé par l'équipe de Lépine; est-ce que le club a donné son appui à la campagne du candidat ouvrier indépendant? Celui qui est élu au poste de secrétaire du club en 1889, A.P. Chabot, est membre de l'assemblée Montcalm des Chevaliers du travail<sup>57</sup>. C'est là qu'il rencontre Lépine, également membre de cette assemblée. Un autre exécutant du Club Letellier, N. Brouillet, est un militant de l'Ordre. Il croise Lépine en 1886 et partage la tribune avec lui à diverses occasions<sup>58</sup>. Il prononce un discours lors de l'ouverture du Comité central et signe le bulletin de mise en candidature du typographe. Lépine perd toutefois ce support en 1891 dans la foulée de l'affrontement entre les éléments libéraux et conservateurs au sein des Chevaliers. On expulse même les ouvriers qui supportent sa campagne<sup>59</sup>.

En 1888, la lutte oppose Lépine au candidat libéral, A.E. Poirier. Comme mentionné précédemment, Lépine est partisan de la politique protectionniste du gouvernement conservateur. Ce parti choisit, par conséquent, de ne lui opposer aucun candidat et travaille activement à son élection, comme en témoigne le rôle prépondérant du ministre Joseph-Adolphe Chapleau, principal lieutenant des conservateurs au Québec en tant qu'orateur et organisateur. Cette décision s'explique par des facteurs nationaux et locaux. Au moment où se termine la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et

- 52. « Urbain Lafontaine »,  $Dictionnaire\ biographique\ du\ Canada\ (DBC/DCB\ en\ ligne)$ , consulté le 22 avril 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/lafontaine\_urbain\_14F.html.
- 53. La Patrie, 22 septembre 1888.
- 54. *Montreal Lovell Directory*, 1888–1890 (Provo, UT, USA: Ancestry.com Operations Inc, 2008).
- 55. Bibliothèque nationale du Canada, CHIM 00688, Constitution du Club Letellier, 1889.
- 56. Bibliothèque nationale du Canada, CHIM 00688, Constitution du Club Letellier, 1889.
- 57. La Presse, 17 septembre 1888.
- 58. La Presse, 16 octobre 1886; La Presse, 15 janvier 1889.
- 59. La Patrie, 2 avril 1891; La Patrie, 3 avril 1891.

le travail, le premier ministre souhaite recruter des candidats ouvriers afin de faire de son parti le choix naturel des travailleurs<sup>60</sup>. La cooptation n'est certes pas une nouvelle stratégie et trouve ses racines dans la décennie précédente, comme le démontre Gregory S. Kealey<sup>61</sup>.

Au niveau local, l'état anémique de la « machine électorale bleue », à la suite de l'exécution de Louis Riel en 1885, explique l'intérêt des conservateurs à maintenir Montréal-Est dans leur giron. Détenue jusqu'à ce jour par le conservateur indépendant Charles-Joseph Coursol – qui décède en fonction -, la circonscription est le théâtre de chaudes luttes entre les vieux partis. « Le souvenir de l'élection [Louis-Amable] Jetté contre [George-Étienne] Cartier plane encore après seize ans, sur Montréal-Est », d'illustrer le chroniqueur Robert Rumilly<sup>62</sup>. Incapable de déloger Coursol en raison de sa popularité, l'organisation conservatrice choisit de ne lui opposer aucun candidat en 1887, tout comme les libéraux. La situation est tout autre en 1888 alors que le siège est convoité par les troupes de Wilfred Laurier. Ce parti montre une grande ouverture envers les idées exprimées par les Chevaliers du travail et obtient un succès relatif auprès des chefs ouvriers de la métropole. Sous la direction d'Edward Blake (1880-1887), le parti rédige un programme destiné aux classes laborieuses où l'on trouve, en premier lieu, l'arbitrage entre les patrons et les ouvriers<sup>63</sup>. Il est donc important pour les conservateurs de repêcher un candidat de prestige dans Montréal-Est pour bloquer une éventuelle percée libérale. En 1887, le CCMTM a soutenu un libéral dans Montréal-Centre et rien n'indique que le conseil n'ira pas encore une fois dans cette direction<sup>64</sup>. De plus, au niveau national, le Parti conservateur a perdu des appuis significatifs auprès du Conseil des métiers et du travail de Toronto en raison du militantisme de Daniel John O'Donoghue, qui est d'allégeance libérale<sup>65</sup>. Il ne peut se permettre de laisser filer le vote ouvrier en milieu urbain.

Heureusement pour Macdonald, la nomination de Lépine par le CCMTM cimente les forces ouvrières en 1888 autour d'un programme de réforme. Il parvient à surmonter les divisions entre libéraux et conservateurs qui mettent de côté la partisannerie pour travailler côte à côte à l'élection de l'un des leurs. L'exemple du Club Letellier le démontre bien. Il en est tout autrement trois ans plus tard, alors que certains s'opposent à sa mise en candidature. Provenant

- 60. Fernand Harvey démontre également comment cette commission s'inscrit dans la politique conservatrice : Fernand Harvey, *Révolution industrielle et travailleurs. Une enquête sur les rapports entre le capital et le travail au Québec à la fin du 19e siècle* (Montréal : Boréal Express, 1978). 347.
- 61. Kealey, Toronto Workers Respond, 155.
- 62. Robert Rumilly, *Histoire de Montréal*, tome III (Montréal : Éditions Fides, 1972), 208.
- 63. La Patrie, 18 février 1887.
- 64. La Patrie, 14 février 1887; Montreal Daily Witness, 18 février 1887.
- 65. Kealey et Palmer, Dreaming, 249.

de membres associés au Parti libéral, la « crise de 1891 » débouche sur un affrontement public entre Lépine et le député ouvrier provincial Joseph Béland. Durant cet épisode, deux débats se juxtaposent. Outre celui entre les factions rivales, il est possible de percevoir une crise de légitimité au sein du Conseil central et une profonde remise en question de ses structures décisionnelles<sup>66</sup>. Lépine doit alors « se frotter à » Laurent-Olivier David, député provincial dans Montréal-Est entre 1885 et 1890 et président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal entre 1887 et 1893. Il se présente encore comme candidat indépendant et les conservateurs décident de ne pas faire ombrage à sa candidature. Ils auraient pu aisément mettre un terme à sa carrière en présentant leur propre candidat, mais Lépine leur est utile. En plus de leur permettre de battre une fois de plus un candidat libéral, il peut faire oublier à l'électorat montréalais et canadien le maigre bilan du gouvernement pour ce qui est des ouvriers dans le 6e Parlement (1887–1891).

Les tensions entre libéraux et conservateurs ne se reflètent donc pas dans l'organisation électorale en 1888. L'ouverture du Comité central a lieu le 16 septembre. À cette occasion sont élus ses officiers. La présidence est assurée par le cordonnier Olivier-David Benoît. Ce dernier est engagé depuis longtemps dans l'action politique ouvrière. C'est lui qui est à la tête de l'assemblée locale Ville-Marie lorsque celle-ci convoque en décembre 1885 les autres associations ouvrières dans le but de former le CCMTM<sup>67</sup>. Il est également membre du Comité législatif des Chevaliers du travail. Le secrétariat du comité est sous la responsabilité d'un autre typographe, A.P. Pigeon, alors président de l'UTJC. Pigeon est vice-président de l'Union Saint-Joseph, une société de secours mutuel<sup>68</sup>. Pas moins de quinze officiers de différentes associations ouvrières sont présents et plusieurs manifestent publiquement leur appui à Lépine<sup>69</sup>. Plusieurs militants influents des Chevaliers se succèdent à la tribune, dont, au premier plan, les membres de l'assemblée locale Ville-Marie : George Warren, Urbain Lafontaine et Théophile Godin.

Au début de la campagne, Lépine peut compter sur six comités locaux pour tenir des assemblées et faire la promotion de son programme. En consultant les annuaires, nous remarquons que ces comités s'établissent principalement dans les commerces et les boutiques des différents quartiers de la circonscription. Ils servent de lieux de rassemblement où le candidat va à la rencontre de ses électeurs. Le candidat fait généralement la tournée de ces endroits avec une équipe d'orateurs aguerris. À la veille du scrutin, le candidat ouvrier peut compter sur pas moins de cinq comités locaux dans le quartier

<sup>66.</sup> Gagnon, Harmoniser le Travail, 58-63.

<sup>67. «</sup> Olivier-David Benoît », *Dictionnaire biographique du Canada (DBC/DCB en ligne)*, consulté le 22 avril 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/benoit\_olivier\_david\_12F.html.

<sup>68.</sup> La Presse, 25 septembre 1888.

<sup>69.</sup> La Presse, 17 septembre 1888.

Saint-Louis, pas moins de neuf comités locaux dans le quartier Sainte-Marie et pas moins de cinq comités locaux dans le quartier Saint-Jacques<sup>70</sup>. Lors de sa seconde expérience électorale en 1891, Lépine maintient son réseau de comités locaux. En tout, ce sont dix-sept comités qui sont mis sur pied, dont un comité entièrement anglophone. À ce sujet, précisons que Lépine est parfaitement bilingue et qu'il s'exprime couramment dans sa langue seconde. S'il table sur le vote des ouvriers francophones en raison de leur importance démographique, il ne néglige pas pour autant celui de la minorité. À l'exception de ce nouveau comité, il y a peu de changements dans l'organisation électorale en 1891. Les typographes occupent encore le haut du pavé. Un nouvel acteur se joint à l'équipe en la personne de Joseph-Alphonse Rodier, délégué de son syndicat au CCMTM<sup>71</sup>.

Les élections sont divisées en trois grandes étapes officielles : l'émission du « bref d'élection », la mise en candidature et le scrutin. Le décret marque le début de la campagne, et la mise en candidature doit se faire au moins huit jours après l'émission des décrets, mais sept jours avant la tenue du scrutin<sup>72</sup>. Selon la loi, l'évènement doit se dérouler entre midi et quatorze heures, dans un endroit public. Selon l'article 21, le candidat doit être appuyé par vingt-cinq électeurs. Pour que la mise en candidature soit valide, l'aspirant député doit déposer à l'officier rapporteur un bulletin de mise en candidature comprenant les noms, adresses et signatures desdits électeurs. En 1888, la mise en nomination est fixée le 19 septembre, au marché Papineau. Pour l'occasion, Lépine et Poirier, de même que leur équipe respective et leurs partisans, se réunissent afin d'entendre l'officier rapporteur. Urbain Lafontaine, agent officiel de Lépine, est celui qui présente le bulletin de mise en candidature, lequel est signé par plus de cent personnes. Chacun des candidats a prévu une assemblée partisane le soir même. Le processus se déroule de la même manière lors des élections de 1891 et de 1896.

Notons que les signataires en 1888 proviennent généralement du milieu ouvrier. Selon ce que rapportent les journaux, un bon nombre de typographes, de peintres et de cordonniers ont signé le bulletin de Lépine. On y trouve également les noms de deux conseillers municipaux et de quelques marchands. De plus, ces signataires sont presque exclusivement des Canadiens français. Toutefois, les appuis et l'entourage du candidat changent entre 1888 et 1896. Comme l'observe le chroniqueur ouvrier de *La Presse* en mars 1891, « que

<sup>70.</sup> La Minerve, 26 septembre 1888.

<sup>71. «</sup> Joseph-Alphonse Rodier », *Dictionnaire biographique du Canada (DBC/DCB en ligne)*, consulté le 22 avril 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/rodier\_joseph\_alphonse\_13F.html. Ce dernier est élu, en 1892, maître travaillant de l'assemblée de district n° 19 des Chevaliers du travail.

<sup>72.</sup> Canada, *Les statuts révisés du Canada promulgués et publiés en vertu de l'acte 49, Vic., chap. 4, A.D. 1886*, vol. 1 (Ottawa 1887), art. 14 de l'acte concernant l'élection des députés à la Chambre des communes.

voit-on autour de M. Lépine? Beaucoup de patrons et de propriétaires et tous les ouvriers que leurs camarades reconnaissent pour leur chef et qu'on a vu depuis cinq ans combattre au nom du Conseil central des métiers et du travail 73 ». En 1891, on remarque davantage de boutiquiers et d'épiciers, de même que quelques patrons et cadres d'industries, qui décident d'appuyer le représentant des ouvriers. La présence de commerçants et d'éléments de la petite bourgeoisie se traduit aussi dans l'organisation électorale. Ces commerçants sont en mesure de mettre leurs locaux à la disposition du candidat, puisque les évènements ont lieu le soir, après les heures d'ouverture. De plus, en tant que propriétaires et patrons, ils sont en position d'influencer les gens du quartier. En 1896, on retrouve également davantage d'anglophones parmi les signataires, mais aussi au sein de l'organisation et des orateurs. Lépine s'entoure de ses semblables. Étant lui-même propriétaire d'une entreprise, il bâtit ses relations avec les membres éclairés de la petite bourgeoisie d'affaires de sa circonscription. Ce changement nous donne un aperçu du réseau de solidarité qui existe entre ces commerçants et un aperçu des liens que ces derniers entretiennent avec le mouvement ouvrier qui leur est proche. Ce peut être également un indice de l'importance qu'octroie Lépine à l'idéologie du producteur.

En vertu de l'article 28 de la loi sur les élections fédérales, les bureaux de scrutin sont ouverts de 9 heures à 17 heures inclusivement<sup>74</sup>. Pour l'organisation de Lépine, faire voter les ouvriers devient un véritable cassetête. Puisqu'aucune période de votation n'est accordée par les employeurs et que les bureaux de scrutin ne sont ouverts que durant les heures de travail, les ouvriers ne peuvent aller voter qu'à l'heure du dîner. La journée de scrutin se transforme alors en une véritable course contre la montre. C'est là qu'entre en scène le député et ministre conservateur Joseph-Adolphe Chapleau. C'est lui qui dirige les opérations de « sortie de vote »<sup>75</sup>. Il existe 109 bureaux de scrutin répartis aux quatre coins de la circonscription. Le taux de participation est relativement faible au cours de l'avant-midi, et le vote anglophone semble être plus fort, surtout dans la section de la circonscription se trouvant au nord de la rue Sherbrooke, dans le quartier Saint-Louis. Les ouvriers votent généralement plus tard dans la journée, particulièrement à l'heure du diner<sup>76</sup>. Les comités locaux sont mis à contribution pour le transport des électeurs, car le Comité central avait auparavant fait paraître dans les journaux une publicité annonçant aux électeurs que seraient mis à leur disposition des services de transport<sup>77</sup>.

<sup>73.</sup> La Presse, 4 mars 1891.

<sup>74.</sup> Canada, Les statuts révisés du Canada promulgués et publiés en vertu de l'acte 49, Vic., chap. 4, A.D. 1886, vol. 1 (Ottawa 1887), article 35 de l'acte concernant l'élection des députés à la Chambre des communes.

<sup>75.</sup> Montreal Daily Witness, 26 septembre 1888.

<sup>76.</sup> Montreal Daily Witness, 26 septembre 1888.

<sup>77.</sup> La Presse, 25 septembre 1888.

Dès l'heure du midi, les services de transport débutent pour profiter du fait que les ouvriers sont en pause. L'opération de « sortie de vote » et le résultat de l'élection reposent sur la capacité des comités à amener les travailleurs vers les urnes. Dans leur étude sur les mœurs électorales au Québec, Marcel et Jean Hamelin rappellent la rudesse des campagnes électorales. La corruption et les tactiques douteuses sont monnaie courante<sup>78</sup>. Il y a d'ailleurs quelques arrestations pour tentative de fraude. Certaines personnes tentent de se déguiser pour faire « voter les morts ». D'autres essaient de télégraphier des votes. Le scrutin se déroule toutefois sans grande exubérance<sup>79</sup>. En fait, le taux de participation est assez faible, comme c'est le cas pour la majorité des élections partielles<sup>80</sup>.

En 1888, le candidat ouvrier Lépine remporte 69 des 109 bureaux de scrutin par une majorité de 600 voix. En 1891, cette majorité est portée à 835 voix alors que Lépine remporte la quasi-totalité des bureaux de scrutin dans le quartier Sainte-Marie qui regroupe une bonne part des ouvriers électeurs. Rappelons que les ouvriers n'ont que très peu de temps pour voter. Dans le rapport minoritaire de la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail, les commissaires font une recommandation au sujet de la cessation de travail lors des jours de scrutin afin de permettre aux ouvriers d'exercer leur privilège en tant qu'électeur<sup>81</sup>. Ceci témoigne du haut appui obtenu par Lépine lors des rendez-vous électoraux.

# Le travail parlementaire et extraparlementaire d'Alphonse-Télesphore Lépine

« J'entends parler de leurs intérêts les plus chers. » C'est en ces mots que Lépine s'exprime publiquement pour la première fois à la Chambre des communes. Il compte ainsi parler au nom de la dignité et de la respectabilité des travailleurs. Au cours de ses mandats, Lépine fait tout au plus une trentaine d'interventions, principalement des discours au moment des débats sur les projets de loi ou lors de la période des questions et réponses orales. À la Chambre des communes, Lépine réussit à traiter de sujets de premier ordre. Toutefois, les résultats tarderont à venir et l'impatience des militants mettra à mal la réputation du député. Il se perçoit tout au long de son mandat comme le porte-parole indépendant des ouvriers. Son soutien au Parti conservateur est indéniable à la lumière des votes pris en chambre, ce qui ne l'empêche pas de s'associer avec des libéraux pour défendre les droits des Canadiens français ou

- 79. Montreal Daily Witness, 27 septembre 1888.
- 80. De Bonville, Jean-Baptiste Gagnepetit, 196.
- 81. Canada, Rapport de la Commission royale sur les relations du travail avec le capital au Canada (Ottawa 1889), 13.

<sup>78.</sup> Jean Hamelin et Marcel Hamelin, *Les mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours* (Montréal: les Éditions du jour, 1962), 97.

lorsque le gouvernement ne remplit pas ses obligations. À partir du premier bilan législatif tracé par Desrosiers et Héroux couvrant la période entre 1888 et 1891, nous désirons revenir sur deux dossiers centraux pour le député : l'établissement du Bureau de la statistique ouvrière et la journée de huit heures. Dans les deux cas, Lépine doit manœuvrer de façon serrée de manière à éviter de déplaire aux membres de la majorité et à ses électeurs.

## Organisation et « patronage » : Les activités extraparlementaires d'Alphonse-Télesphore Lépine

Nouvellement élu, le député apprend à concilier les intérêts de ses commettants, des organisations ouvrières et du gouvernement conservateur. Député indépendant, il doit trouver des appuis, négocier avec les siens et mettre de l'avant son programme politique. En ce sens, l'étude de son travail extraparlementaire se veut un apport pertinent à l'historiographie en s'attardant à la relation entre le député et ses militants. Alphonse-Télesphore Lépine est d'abord et avant tout un cadre de l'Ordre. Son aisance en public et ses talents d'orateur lui valent d'être nommé « conférencier francophone pour la province de Québec » par l'assemblée Ville-Marie, en août 188882. Cette fonction s'ajoute à sa mise en candidature à l'élection partielle prévue en septembre. À ce titre, il aura l'opportunité de parcourir le Québec afin de promouvoir l'Ordre et de populariser son explication de la déclaration de principes. Une somme de 500 \$ lui est accordée pour organiser sa tournée. Cet argent provient du Fonds pour l'éducation mis en place par Terence Powderly83. Grâce à cette initiative, l'Ordre cherche à élever le niveau de conscience des travailleurs en faisant leur éducation sur la condition ouvrière et sur les solutions proposées par les Chevaliers.

Son élection n'entrave aucunement ses projets de conférence. Au contraire, il entend exploiter le symbolisme rattaché à sa fonction de parlementaire pour promouvoir sa tournée. Sa première assemblée se tient le 11 novembre 1888, à Saint-Jean-sur-Richelieu. Accueilli par une foule de huit cents personnes, il presse les participants d'adhérer à l'Ordre. Comme ce sont des travailleurs manuels qui composent la majeure partie de l'auditoire, Lépine passe en revue la *Déclaration de principes des Chevaliers du travail*. Quant au président de l'assemblée, Léonard Tixier, il rappelle au nouveau député qu'il « [n'a pas été] élu par antagonisme contre le capital<sup>84</sup> ». Entre novembre 1888 et avril 1889, de pareils voyages sont organisés à Québec, à Joliette et à Montréal. Lépine espère établir une assemblée locale à Joliette, mais déplore l'opposition du clergé

<sup>82.</sup> Bibliothèque et Archives Canada (ci-après BAC), Fonds des Chevaliers du travail, R2872-0-5-E, M 4321, Dossier Correspondance du Grand-Maître Terence Powderly, A.T. Lépine à Terence Powderly, 30 août 1888.

<sup>83.</sup> Les activités douteuses entourant ce fonds monétaire sont révélées dans l'ouvrage suivant : Kealey et Palmer, *Dreaming*, 261.

<sup>84.</sup> Le Trait d'Union, 15 novembre 1888.

de cette région<sup>85</sup>. Certains membres de l'Ordre critiquent la nomination du député à cette fonction. Edward Little, un militant de Québec, écrit à Terence Powderly pour lui dire que Lépine ne s'acquitte pas bien de sa tâche<sup>86</sup>. Dans une autre lettre adressée au premier dirigeant de l'Ordre, il tente de montrer comment Lépine recourt à la partisannerie et abuse de sa position. Little signale les tactiques de Lépine et accuse ce dernier de se servir de ses liens privilégiés avec le gouvernement pour faire nommer chevaliers certains proches des conservateurs<sup>87</sup>. Edward Little dénonce également la somme de 500 \$ accordé au conférencier, dont on ne sait rien sur l'utilisation. Dans une lettre envoyée à Powderly, Lépine justifie l'emploi de ce montant comme suit : 115 \$ pour les frais de voyage et le reste pour les frais d'impression de la version française de la déclaration de l'Ordre, probablement imprimée sur les presses dont il est le propriétaire<sup>88</sup>. Ce dernier fait explique sûrement pourquoi Powderly accuse Lépine de piger dans la caisse<sup>89</sup>. Cette tension, sous fond d'affrontement entre libéraux et conservateurs, n'est pas sans rappeler la rivalité entre O'Donoghue et A.W. Wright pour un poste similaire, tel qu'il a été exposé dans les travaux de Kealey et Palmer<sup>90</sup>.

En étant député, Lépine est en mesure de faire pression sur le gouvernement pour que soient nommés certains membres des Chevaliers du travail au sein de la fonction publique et ainsi de profiter des largesses du parti au pouvoir. Il tente alors de récompenser Olivier-David Benoît qui siège au Comité législatif des Chevaliers du travail. Rappelons que ce dernier a présidé la campagne de Lépine en 1888. Ce n'est pas la première fois que Lépine utilise sa position pour avancer la candidature d'un membre de l'Ordre comme le rapporte Urbain Lafontaine<sup>91</sup>. En 1890, il cherche à promouvoir un dénommé Bussière comme *Canal paymastership* et écrit au premier ministre en ce sens<sup>92</sup>. Dans

- 85. BAC, Fonds des Chevaliers du travail, R2872-0-5-E, M 4324, Dossier Correspondance du Grand-Maître Terence Powderly, A.T. Lépine à Terence Powderly. 30 avril 1889.
- 86. BAC, Fonds des Chevaliers du travail, R2872-0-5-E, M 4346, Dossier Correspondance du Grand-Maître Terence Powderly, T. Powderly à Edward Little, 6 avril 1889.
- 87. BAC, Fonds des Chevaliers du travail, R2872-0-5-E, M 4325, Dossier Correspondance du Grand-Maître Terence Powderly, Edward Little à T. Powderly, 9 décembre 1889.
- 88. BAC, Fonds des Chevaliers du travail, R2872-0-5-E, M 4321, Dossier Correspondance du Grand-Maître Terence Powderly, A.T. Lépine à Terence Powderly, 30 août 1888.
- 89. Selon Gregory S. Kealey et Bryan D. Palmer, l'argent disparaît tout simplement alors qu'il est en fait utilisé pour l'impression de sa brochure. « I want to work in the Lepine steal for that fellow had not done anything and all of Quebec denounces him as vigorously now as they recommended him before. "Tiré de l'ouvrage suivant: Kealey et Palmer, *Dreaming*, 261.
- 90. Kealey et Palmer, Dreaming, 259.
- 91. BAC, Fonds des Chevaliers du travail, R2872-0-5-E, M 4321, Dossier Correspondance du Grand-Maître Terence Powderly, Urbain Lafontaine à T. Powderly, 17 août 1888.
- 92. в AC, Fonds Sir John A Macdonald, MG26-A, Dossier Correspondance, vol. 136, Télégramme de A.T. *Lépine à J.A*. Macdonald, 26 novembre 1890.

une autre lettre, John A. Macdonald est plus explicite quant à ses intentions : « ... the exercise of government patronage is sometimes very difficult $^{93}$  ». Notons au passage que Lépine profite personnellement du favoritisme des conservateurs alors que son imprimerie se voit accorder d'importants contrats d'impression $^{94}$ .

Fait intéressant, Lépine reçoit l'appui des organisations ouvrières de Montréal afin d'être nommé délégué du gouvernement à l'Exposition universelle de Paris, qui s'est tenue en juillet 1889, sur l'économie politique. Le CCMTM et l'assemblée Ville-Marie adoptent des résolutions en ce sens. Le procèsverbal du Conseil privé fait mention d'une lettre de Narcisse Bouthillette et O. Corriveau, adressée à Hector Langevin, ministre des Travaux publics, demandant au gouvernement d'y envoyer Alphonse T. Lépine avec instruction de faire rapport au gouvernement 95. Malgré les discussions, le Cabinet choisit un autre poids lourd du milieu ouvrier montréalais pour aller représenter le Canada en la personne de Jules Helbronner 96.

Lépine doit également compter avec la présence du Comité législatif des Chevaliers du travail d'Ottawa. Établi durant la décennie 1880, ce comité agit comme lobby auprès des politiciens de la capitale. Officiellement, l'Ordre doit demeurer une organisation neutre afin de profiter du bipartisme<sup>97</sup>. Néanmoins, cette organisation, à travers laquelle circulent de forts courants conservateurs et libéraux, laisse la partisannerie prendre régulièrement le haut du pavé. Les relations entre Lépine et ce comité ne sont pas toujours harmonieuses. Il est d'ailleurs « écorché » dans un des rapports au sujet d'un projet de loi sur l'immigration. L'idée est d'abord soumise au Comité législatif par des militants montréalais. Le dossier est ensuite remis au député de Montréal-Est et, comme des changements s'imposent, ce dernier s'engage à les rencontrer afin de leur expliquer les modifications nécessaires pour rendre le projet acceptable. Six semaines plus tard, n'ayant reçu aucune nouvelle, ils se plaignent au Comité<sup>98</sup>.

La réglementation sur l'immigration constitue alors un point clé du programme des Chevaliers et intéresse au plus haut point le Comité législatif qui fait pression auprès du ministère de l'Agriculture afin que le gouvernement

- 93. в<br/>Ac, Fonds Sir John A Macdonald, MG26-A, Dossier Correspondance, vol. 136, Télégramme de J.A. Macdonald à A.T. Lépine,  $1^{\rm er}$  décembre 1890.
- 94. Canada, Document de session (Ottawa 1896), 29-30.
- 95. BAC, Fonds du Conseil privé, R.G. 2, série 1, vol. 423, Privy Council Minutes, 18 au 26 juin 1889.
- 96. Probablement pour les services rendus lors de la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail. Voir son rapport dans BAC, Documents de la session-1890, vol. 23, nº 14.
- 97. Bibliothèque, Bibliothèque et Archives Canada, Order of the Knights of Labor 1888, Report of the Canadian Legislative Committee.
- 98. Bibliothèque, Bibliothèque et Archives Canada, Order of the Knights of Labor 1888, Report of the Canadian Legislative Committee, 12.

légifère dans ce secteur<sup>99</sup>. La question est également soulevée au cours des audiences de la « Commission du travail<sup>100</sup> ». Durant sa campagne, Lépine prend position en faveur d'un tel règlement lors d'une assemblée publique<sup>101</sup>. Rappelons que l'article XVI de la déclaration de principes stipule l'arrêt de l'importation de la main-d'œuvre étrangère. Dans sa brochure explicative, Lépine argue qu'ils voudraient « pouvoir donner la plus large hospitalité à tous [leurs] confrères, à quelques nationalités (sic) qu'ils appartiennent, mais lorsqu' [ils voient] chaque année un grand nombre d'ouvriers canadiens, obligés de s'expatrier, [ils ne peuvent] faire appel aux ouvriers des autres pays<sup>102</sup> ».

L'imbroglio entre le député, les militants et le Comité législatif laisse peutêtre assez de temps au gouvernement pour présenter son propre projet de loi. En janvier 1890, le représentant conservateur de Leeds-Sud, George Taylor, dépose un texte visant à prohiber l'importation et l'immigration d'étrangers ayant des contrats pour travailler au Canada. À la deuxième lecture, le Comité législatif, par la voix de son président R.R. Elliot, apporte son soutien au projet, ce que Lépine avait fait beaucoup plus tôt<sup>103</sup>. Comme le remarquent les auteurs Desrosiers et Héroux, cet appui repose sur une résolution adoptée par le bureau central américain de l'Ordre<sup>104</sup>.

Somme toute, cet épisode témoigne de la complexité du travail de député indépendant. Cherchant à satisfaire sa base militante et à répondre à la ligne d'action des conservateurs, Lépine a peu de marge de manœuvre. Il bénéficie toutefois des bonnes grâces du parti ministériel qui le nomme à des comités parlementaires et lui fait profiter du système de « patronage ». Les premiers accrochages avec sa base militante qui en découlent témoignent déjà de tensions qui se manifesteront à la suite de propositions de loi présentées par Lépine.

### « Éclairer le peuple » : le Bureau de la statistique et la promotion de la journée de huit heures

Les Chevaliers du travail réclament l'instauration d'un bureau de la statistique sur le travail. Ce dossier est important pour les associations ouvrières qui

- 99. Bibliothèque, Bibliothèque et Archives Canada, Order of the Knights of Labor 1888, Report of the Canadian Legislative Committee, 4.
- 100. Harvey, Révolution industrielle, 193-197.
- 101. La Presse, 31 août 1888.
- 102. Alphonse-Télesphore Lépine, Explications, 16.
- 103. Canada, *Débats de la Chambre des communes* (Ottawa 21 janvier 1890), 1274–1275; Canada, *Débats de la Chambre des communes* (Ottawa 27 février 1890), 1269.
- 104. Desrosiers et Héroux, *Le travailleur québécois*, 107–109; John Higham, *Stranger in the Land. Patterns of American Nativism, 1860–1925* (New Brunswick, New Jersey: Rutgers University Press, 1988 [1955]), 48–50, 71–72; David Mongomery, *The Fall of the House of Labor, the Workplace, the State, and American Labor Activism* (Cambridge: Cambridge University Press, 1987), 85–86.

tablent sur cet organisme comme préalable à la création d'un ministère du Travail. Dans sa brochure explicative, Lépine démontre comment les Chevaliers comptent utiliser cet outil à des fins pédagogiques en apprenant aux ouvriers à « connaître ce qui se passe dans le monde industriel et à prendre des mesures pour améliorer [leur] condition morale et intellectuelle <sup>105</sup> ». Dans le rapport de la Commission royale sur les relations du travail avec le capital au Canada de 1889, les membres, aussi bien de tendances majoritaires que minoritaires, jugent positivement l'établissement d'un tel organisme. Les commissaires rapportent qu'il y a unanimité à ce sujet et émettent la recommandation voulant qu'« un département du travail puisse être établi, des statistiques recueillies, des renseignements disséminés, et que la classe ouvrière ait de plus grandes facilités pour faire connaître ses besoins et ses désirs <sup>106</sup>».

C'est finalement au mois de mai 1890 qu'est ratifié un projet de loi créant un bureau de la statistique du travail. Comme le rapporte *La Patrie*, le bureau s'occupera de faire des recherches, ce qui permettra de fournir les données liées aux champs d'intérêt des organisations ouvrières<sup>107</sup>. Un an plus tard, les travaux pour son établissement n'ont pas encore débuté. Lépine profite de la période de questions pour dénoncer la lenteur des procédures. En demandant la divulgation de la correspondance entre le ministère de l'Agriculture et les associations ouvrières, il s'exprime ainsi : « Il faut que le ministère de l'Agriculture ait eu de graves motifs pour avoir ainsi retardé à doter la population ouvrière du pays d'une institution dont la création avait été votée par le Parlement l'année dernière. La Chambre a le droit d'être renseignée sur ce point<sup>108</sup>. »

En 1894, la situation n'a guère évolué. Le 30 avril, le député de Montréal-Est dépose une motion visant à rendre publique la correspondance du ministre de l'Agriculture concernant la mise en place d'un bureau de la statistique. Dans son discours, le député de Montréal-Est rappelle que depuis 1890, le parti ministériel s'était engagé à créer un bureau de la statistique, mais qu'il n'a pas tenu son engagement. Il explique que « la production de la correspondance [qu'il a] l'honneur de demander démontrera que le gouvernement a été fréquemment sollicité d'établir le Bureau de la statistique<sup>109</sup> ». Il souligne également que cette question fait l'objet d'un règlement, en 1890, et qu'une somme a été allouée à cet organisme. Par la suite, il opine sur son utilité comme lieu de rassemblement de l'information permettant d'évaluer et de résoudre les différents problèmes liés au travail. La motion reçoit l'appui du libéral

<sup>105.</sup> Lépine, Explications, 4.

<sup>106.</sup> Canada, Rapport de la Commission royale sur les relations du travail avec le capital au Canada (Ottawa 1889), 121.

<sup>107.</sup> La Patrie, 14 mai 1890.

<sup>108.</sup> Canada, Débats de la Chambre des communes (Ottawa 10 août 1891), 3685.

<sup>109.</sup> Canada, Débats de la Chambre des communes (Ottawa 30 avril 1894), 1896.

Charles Ramsay Devlin qui fait remarquer que plusieurs associations ouvrières présentent des pétitions annuellement en ce sens<sup>110</sup>. Wilfrid Laurier, alors chef de l'opposition, joint également sa voix à la résolution du député indépendant. Accusant les autorités d'avoir fait de cette question une manœuvre électorale, il fait la déclaration suivante : « S'il faut quatre ans au gouvernement pour appliquer, non pas une intention, mais une loi passée par le Parlement, sur la propre initiative du Cabinet, qu'est-ce que les ouvriers canadiens doivent penser de l'intérêt que le gouvernement leur porte<sup>111</sup>? » Malgré toute la bonne volonté de Lépine et l'utilisation des procédures parlementaires, ses efforts sont vains.

L'autre grand dossier auquel s'attarde le député concerne la journée de huit heures. Il réussit à déposer trois projets de loi au cours de ses mandats. Par ces initiatives, il tente de mobiliser les associations ouvrières et de faire pression sur les conservateurs. Il dépose, le 6 février 1893, un projet de loi visant à « déterminer la journée de travail des ouvriers et manœuvre (sic) à l'emploi de l'État ou des entrepreneurs et sous-entrepreneur (sic) de l'État<sup>112</sup> ». Ce dernier est le 12<sup>e</sup> projet inscrit au Feuilleton de la troisième session du septième Parlement<sup>113</sup>. La journée de huit heures est une réclamation des Chevaliers du travail figurant à la déclaration de principes. Dans son explication, Lépine fait d'ailleurs l'apologie de cette mesure. « Le système de huit heures de travail par jour relèvera du chômage des milliers d'hommes, en même temps, qu'il donnera un peu plus de repos à ceux qui font un dur labeur. Il contribuera à relever le niveau moral et intellectuel du peuple en donnant de l'ouvrage à ceux qui vivent dans l'indigence et en permettant à ces derniers de faire instruire leurs enfants<sup>114</sup>. » Dans leur quête d'une société meilleure, cette mesure devient un élément non négociable.

Les associations ouvrières sont satisfaites du texte. L'assemblée du district n° 19 de l'Ordre « a résolu d'appuyer avec toute l'énergie possible le projet de loi concernant l'adoption de la journée de huit heures déposé par M. Lépine<sup>115</sup> ». Le député se montre particulièrement fier de son projet, puisque ce dernier suscite beaucoup d'intérêt pour un projet de loi n'émanant pas

- 110. Canada, Débats de la Chambre des communes (Ottawa 30 avril 1894), 1898.
- 111. Canada, Débats de la Chambre des communes (Ottawa 30 avril 1894), 1899.
- 112. Canada, *Débats de la Chambre des communes* (Ottawa 6 février 1893), 293; La Minerve, 7 février 1893.
- 113. Notons les nombreuses tentatives d'Alphonse Verville, député ouvrier de 1906 à 1917, de faire adopter la journée de huit heures. Voir Jacques Rouillard, « L'action politique ouvrière, 1899–1915 » dans Fernand Dumont, Jean Hamelin, Jean Harvey, et Jean-Paul Montminy, dir., *Idéologies au Canada français 1900–1929* (Québec : Presses de l'Université Laval, 1974), 267–312.
- 114. Lépine, Explications, 16.
- 115. La Patrie, 8 février 1893; La Presse, 10 février 1893.

du gouvernement<sup>116</sup>. L'Union Maisonneuve, tout comme l'Assemblée des charpentiers et des menuisiers approuvent l'initiative à l'unanimité<sup>117</sup>. De plus, Jules Helbronner consacre une chronique complète en appui à l'initiative de Lépine<sup>118</sup>.

S'il passe l'étape de la première lecture, le projet de loi ne franchit pas les étapes subséquentes, car le gouvernement repousse sans cesse son inscription à l'ordre du jour. Il meurt au Feuilleton alors que le Parlement s'est prorogé. Ce premier épisode laissera les associations ouvrières sceptiques quant à la possibilité de faire adopter une telle législation. Lépine récidive toutefois deux ans plus tard. Avant l'ouverture de la cinquième session, le député de Montréal-Est assiste au banquet annuel des Chevaliers du travail. Prenant la parole, il rappelle à l'auditoire qu'« il faudra beaucoup d'années pour que les réformes demandées par les ouvriers s'accomplissent<sup>119</sup>». Il dépose le 2 mai 1895 un projet de loi sur les heures de travail des ouvriers de l'État. Comme le rapporte *La Minerve*, « il y est décrété que les ouvriers ne travailleront que huit heures par jour sur les travaux de l'État<sup>120</sup>». La seconde lecture, prévue pour le lendemain, n'aura jamais lieu. Le texte tient en trois articles.

- 1. Huit heures de travail constitueront la journée de travail pour tous les ouvriers et les manœuvres à l'emploi de l'État que cet emploi soit permanent ou temporaire ou à l'emploi d'entrepreneurs ou de sous-entrepreneurs de travaux publics de l'État;
- 2. Tout employé de l'État et tout entrepreneur et sous-entrepreneur de l'État ayant sous son contrôle ou employant des ouvriers ou manœuvres à des travaux publics, qui violera intentionnellement les dispositions du présent acte, sera coupable d'infraction et passible d'une amende n'excédent (sic) pas mille piastres, ou d'un emprisonnement n'excédant pas six mois, ou des deux peines simultanément, à la disposition du tribunal;
- 3. Les dispositions du présent acte ne s'appliqueront pas aux entrepreneurs ou sousentrepreneurs ayant actuellement des contrats du gouvernement du Canada, non plus que dans des travaux d'urgences ou de nécessité absolue<sup>121</sup>.

Le temps presse pour Lépine, puisque fait rage un intense débat au sein du CCMTM. Le chroniqueur ouvrier de *La Patrie*, amusé, écrit d'ailleurs : « La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse et l'approche des élections et la crainte des élections suggèrent à nos représentants à Ottawa de nombreuses preuves d'attachement et de tendresse envers les ouvriers. M. A.T. Lépine vient de présenter un *bill* touchant les huit heures de travail<sup>122</sup>. »

- 116. La Presse, 11 février 1893.
- 117. La Patrie, 16 février 1893; La Patrie, 14 février 1893; La Presse, 14 février 1893.
- 118. La Presse, 13 février 1893; La Presse, 14 février 1893.
- 119. La Patrie, 16 avril 1895.
- 120. La Minerve, 3 mai 1895.
- 121. La Presse, 3 mai 1895.
- 122. La Patrie, 15 mai 1895.

En février 1895, les délégués du CCMTM adoptent une motion stipulant qu'ils ne mettront personne sur les rangs aux prochaines élections<sup>123</sup>. Toutefois, cette décision est infirmée le mois suivant, par 39 voix contre 14. L'un des arguments invoqués pour ne pas appuyer de candidat est que les travailleurs ont été trompés en 1891 par Lépine qui a été à la remorque des conservateurs.

En déposant son projet de loi, Lépine espère tempérer les humeurs des militants à son égard, mais le report continuel du débat entourant le projet ne fait qu'accentuer la colère au sein du Conseil central. Le 18 mai, le ссмтм fait connaître un manifeste qui invite les ouvriers à dépasser les querelles partisanes et à établir une véritable politique indépendante<sup>124</sup>. Dix jours plus tard, le programme est soumis aux délégués du Conseil central<sup>125</sup>. L'assemblée locale Ville-Marie, qui a été le moteur du développement de l'action politique à Montréal, ravise sa position et demande à ses représentants de voter contre la mise en candidature de candidats ouvriers. Adoptée en juin, la nouvelle position du Conseil divise les Chevaliers du travail<sup>126</sup>. Lépine est la cible de toutes les attaques. L'expérience de 1893 et la mort récente de son second projet de loi ont refroidi les ardeurs des organisations à son égard. La législation sur les heures de travail est à nouveau présentée en janvier 1896. Une première lecture de ce projet de loi a lieu au début de la session parlementaire, mais cette motion subira le même sort que lors des deux tentatives précédentes, ce qui met fin aux espoirs de voir cette mesure adoptée<sup>127</sup>. C'est à ce moment précis que Lépine perd le soutien des associations ouvrières, et lorsque s'amorce la campagne électorale en mai 1896, le CCMTM émet une directive en matière de neutralité.

Qu'en est-il du profil d'absentéisme ou d'abstention du député ou de sa position idéologique? Entre 1889 et 1896, nous avons recensé un total de 202 votes. Bien que plusieurs portent sur des questions de procédure, certains ont un lien direct avec le programme du député. Pour y voir plus clair, nous avons analysé les votes par appel nominal afin de confirmer ou d'infirmer les constatations des historiens, en particulier les propos de De Bonville dont nous avons déjà fait état. Les résultats indiquent que Lépine est absent ou s'abstient d'enregistrer un vote en 110 occasions, soit dans 54 p. 100 des cas. Bien que plusieurs votes puissent être tenus dans une même séance, nous croyons qu'il s'agit d'une bonne indication quant à son absentéisme, ou quant à son abstention. De plus, nous remarquons que Lépine a voté 73 fois avec les conservateurs et 19 fois avec les libéraux. Il a donc suivi la ligne d'action du parti au pouvoir dans 79 p.100 des cas. Lépine profite également du favoritisme

- 123. Montreal Daily Star, 14 février 1895; La Patrie, 14 mars 1895.
- 124. La Patrie, 18 mai 1895.
- 125. La Patrie, 29 mai 1895.
- 126. La Presse, 14 mai 1895; La Patrie, 6 juin 1895.
- 127. Plus précisément le 9 janvier 1896.

des conservateurs pour accéder à divers comités parlementaires. C'est ainsi qu'on le retrouve entre 1889 et 1896 au Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, au Comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, de même qu'au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé. Ce sont là des dossiers chers aux Chevaliers, mais la capacité de Lépine de présenter des projets au sein de ces différents comités est limitée. Peut-être que, en y nommant l'un des leurs, le gouvernement espère-t-il se présenter aux travailleurs sous un meilleur jour?

Si Lépine a largement appuyé les conservateurs, il sait aussi s'en distancer à l'occasion. Pour ce faire, il use d'une carte cachée : le nationalisme canadien-français. Le parti de Macdonald et de Chapleau reste impopulaire auprès de plusieurs électeurs depuis la pendaison de Louis Riel. Le politicien ouvrier se sert de son nationalisme pour démontrer son indépendance à l'égard des « bleus ». En 1888 et 1891, Lépine doit se défendre contre les attaques des libéraux qui lui reprocheront d'être un « pendard » et non un « patriote ». Il affirme simplement à *La Presse* : « Je suis indépendant de tous les partis et je m'engage sur l'honneur à voter pour M. Laurier le jour ou (*sic*) il présentera une motion de blâme contre le gouvernement fédéral pour l'exécution de Riel<sup>128</sup>. »

Tout au long de ses mandats, Lépine ne cessera de prêter attention aux questions touchant la nation canadienne-française. Il consacre d'ailleurs une bonne partie de son premier discours en Chambre à rendre hommage à la langue de son père<sup>129</sup>. Il tire parti du jeu parlementaire pour soulever la problématique du peu de possibilités pour les francophones d'accéder à des postes au sein du gouvernement fédéral. Selon lui, le gouvernement ne respecte pas le principe d'égalité des nationalités dans l'embauche de ses fonctionnaires. Il en profite pour décocher une flèche aux conservateurs : « Je ne blâme pas les Anglais, dit-il, mais je blâme ceux qui ont le pouvoir d'accorder ces emplois<sup>130</sup>. »

En 1893, le député ouvrier articule davantage ses positions nationalistes. Avec quatre autres collaborateurs, il fonde *La Revue de Montréal*. Cherchant à rendre compte des grandes questions sociales de l'époque, sa revue a pour objet de faire « la promotion des Canadiens français dans tous les domaines de l'activité humaine ». L'équipe de rédaction définit leur mission selon le nationalisme de survivance en vogue à l'époque<sup>131</sup>. L'exercice ne sera pas concluant : le journal mensuel cesse ses publications en octobre 1893, après seulement quatre mois d'existence. Il est bien possible que le débat sur les questions scolaires du Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest ait poussé Lépine à prendre une position plus ferme. Rappelons que, depuis 1890,

<sup>128.</sup> La Presse, 24 septembre 1888.

<sup>129.</sup> Canada, Débats de la Chambre des communes (Ottawa 1er février 1888), 7.

<sup>130.</sup> Canada, Débats de la Chambre des communes (Ottawa 3 août 1891), 3337.

<sup>131.</sup> André Beaulieu et Jean Hamelin et coll., *La presse québécoise. Des origines à nos jours*, tome 3 (1880–1895) (Québec : Presses de l'Université Laval, 1990,) 305–306.

l'enseignement de la langue française dans l'Ouest retient l'attention de la classe politique fédérale. Le Manitoba avait alors aboli l'usage du français dans la législature, le système juridique et le système scolaire. En 1892, la législature des Territoires du Nord-Ouest vote également une loi en ce sens. Lépine appuie deux amendements proposés, respectivement en 1890 et 1895, par les libéraux qui blâment le gouvernement pour leur piètre gestion du dossier<sup>132</sup>.

En définitive, Lépine ne réussira jamais totalement à faire le pont entre son nationalisme et le programme des Chevaliers du travail. Néanmoins, il apparait comme un nationaliste sincère et habile quand il s'agit de conserver une certaine distance avec le parti ministériel et n'hésite pas à s'associer avec des libéraux lorsqu'il considère que le gouvernement ne remplit pas ses obligations, comme c'est le cas avec le Bureau de la statistique ouvrière. Toutefois, les résultats tarderont à venir, et l'impatience de certains militants mettra à mal la réputation du député. Il se percevra tout au long de son mandat comme le porte-parole indépendant des ouvriers.

#### Conclusion

Au moment où se profile la campagne électorale de 1896, les organisations ouvrières quant à l'action politique se montrent de plus en plus hésitantes. Leur espoir d'influencer les partis en ayant des candidats issus de leur rang s'étant atténué, elles ont davantage de réserves à l'égard de cette option. Le Conseil central des métiers et du travail adopte la neutralité et retire son appui à Lépine qui bascule définitivement chez les conservateurs la Campagne n'a toutefois pas l'envergure des précédentes. Peu de ministres conservateurs viennent faire campagne à ses côtés. Urbain Lafontaine et ses autres organisateurs sont absents à l'exception d'A.P. Pigeon, seul compagnon de la première heure. Il fait campagne sur la Politique nationale, mais le message ne passe plus. Son opposant Hercule Dupré le défait facilement en emportant 63 p. 100 des votes. L'usure du pouvoir a eu raison des conservateurs.

Battu, Lépine quitte l'arène politique pour ne plus jamais y revenir. Si les Chevaliers ont su intéresser les politiciens aux questions du travail, il n'en demeure pas moins que cette expérience a démontré les limites des candidatures indépendantes et la nécessité pour les ouvriers de séparer l'action politique et l'action syndicale. Le mouvement avance par tâtonnement et bâtit sur ses expériences précédentes. Celle des candidatures individuelles tire à sa fin, et la génération de militants qui ont œuvré au côté du typographe montréalais laisseront place à d'autres figures qui donneront naissance au Parti ouvrier du Québec en 1899.

<sup>132.</sup> Canada, *Journaux de la Chambre des communes* (Ottawa 12 février 1890), 86; Canada, *Journaux de la Chambre des communes* (Ottawa 10 juillet 1895), 269.

<sup>133.</sup> La Minerve, 5 juin 1896; La Presse, 5 juin 1896.

L'Ordre aspirait à une société nouvelle basée sur une définition morale du travail et sur l'harmonisation des rapports sociaux. Portés par cet espoir, des milliers de travailleurs joignirent ses rangs, fondèrent des assemblées et donnèrent forme à une grande association fraternelle qui transcendait les frontières. Accordant une importance prépondérante aux objectifs d'organisation, de mobilisation et d'éducation, l'Ordre doit composer avec divers courants en son sein, ce qui influence grandement les activités électorales menées par Lépine. Nous avons cherché à le saisir dans toute sa complexité malgré les limites que nous imposent les sources. À la fois intellectuel, typographe, nationaliste, anglophile, prohibitionniste et protectionniste, il incarne, pour reprendre les mots de Fernand Harvey<sup>134</sup>, l'ouvrier « partagé entre son univers de classe et son univers catholique et national, entre son intérêt pour un parti ouvrier et ses vieux réflexes de fidélité à l'un ou l'autre des deux partis traditionnels ». Ambitieux, animé d'un réel désir de défendre la cause ouvrière, il apparait également fin calculateur sachant tirer profit des visées du Parti conservateur à Montréal.

Nous aimerions remercier Peter C. Bischoff (Ottawa) et Matthew Hayday (Guelph), ainsi que les évaluateurs anonymes, pour leurs judicieux commentaires.